



arrêt maladie avant congés payés

Par **p2b**, le **07/12/2010** à **22:50**

J'ai été en arrêt de travail du 5 juillet 2010 au 2 octobre 2010.

J'étais donc en maladie pendant la fermeture de l'entreprise et la période de congés(3 premières semaines du mois d'août) m'a été indemnisée par la caisse de congés payés travaux publics car l'employeur avait envoyé l'attestation congés payés début juillet.

J'ai également perçu les IJSS et le complément maintien de salaire PRO BTP.

Ce cumul est-il légal ? Ai-je droit à récupérer les congés non pris sans être indemnisé par PRO BTP et employeur bien évidemment ?

Par ailleurs, après ma reprise de travail, mon employeur a retenu sur ma fiche de paie une semaine de congés payés alors que j'ai travaillé, pour régulariser m'a t-il dit.

J'ai contesté mais c'est légal selon son comptable ???????

Quels sont mes droits ?

D'avance merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **07/12/2010** à **23:15**

Bonjour,

Normalement, vous avez droit au report de la période de congés même si vous en avez reçu l'indemnisation par la caisse de congés payés mais bien sûr sans qu'elle ne vous soit de nouveau versée...

Par ailleurs la retenue qui a eu lieu sur votre paie est vraisemblablement illicite...